

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 10 juillet le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire.

Présents : Carole BONTEMPS-HESDIN, Marcel BABAD, Catherine VIGNON, Jean-Jacques DUMONT, Geneviève JOUANNEAU, Myriam COLLET, Jean-Luc MASSON, Éric LARDENOIS, Éric MONFRAY, Pascal GONALONS, Jacques BERGERET, Valérie RAVAUX, Laurent GOUDARD, Hélène LE BERRE, Sandrine BEHEM, Cécile BAUDOUX, Jérôme COLIN, Marie-Chantal PESERY, Alexandre RUIZ, Catherine VALLIN

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 20
Pouvoirs : 7
Votants : 27

Absents ayant remis un pouvoir :

Gilles DEMAISON	donne pouvoir à	Jean-Jacques DUMONT
Annie DAYET	donne pouvoir à	Jacques BERGERET
Loredana MARION	donne pouvoir à	Geneviève JOUANNEAU
Emmanuel MARPAUX	donne pouvoir à	Marcel BABAD
Mylène BOYER-GRECO	donne pouvoir à	Valérie RAVAUX
Murielle STOUFF	donne pouvoir à	Hélène LE BERRE
Vanessa REBEYREN	donne pouvoir à	Cécile BAUDOUX

Secrétaire de Séance : Jean-Luc MASSON

La séance est ouverte à 12h00.

Le quorum est atteint.

Après avoir développé l'ordre du jour, Madame le Maire précise qu'il n'est pas possible de proposer l'adoption du compte-rendu du Conseil du 22 juin 2020 car celui-ci n'est pas encore rédigé. Ce compte-rendu sera soumis à l'approbation lors du prochain Conseil.

1. Elections sénatoriales du 27 septembre 2020 : élection des délégués

Madame le Maire explique le principe et la procédure

En application du décret n°2020-812 du 29 juin 2020, les collèges électoraux sont convoqués le dimanche 27 septembre 2020 afin de procéder au renouvellement des sénateurs. L'élection des délégués et des suppléants des conseils municipaux a été fixé au vendredi 10 juillet 2020 (date impérative).

Par voie de conséquence, Monsieur le préfet de l'Ain a, par arrêté en date du 30 juin 2020, fixé, par commune, le nombre et les modalités de désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants appelés à faire partie du collège électoral départemental qui procèdera à l'élection de quatre sénateurs lors du scrutin du 27 septembre 2020.

Quinze délégués titulaires et cinq suppléants sont amenés à être élus parmi les conseillers municipaux de la commune de Reyrieux.

Le vote a lieu sans débat au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle et sans panachage. Les listes doivent être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Lecture de la liste

Délégués	Suppléants
Madame Carole Bontemps-Hesdin	Madame Catherine Vignon
Monsieur Marcel Babad	Monsieur Emmanuel Marpoux
Madame Geneviève Jouanneau	Madame Myriam Collet

Monsieur Jean-Jacques Dumont Madame Loredana Marion Monsieur Jean-Luc Masson Madame Cécile Baudoux Monsieur Jérôme Colin Madame Marie-Chantal Pesery Monsieur Jacques Bergeret Madame Valerie Ravaux Monsieur Eric Monfray Madame Mylène Gréco-Boyer Monsieur Pascal Gonalons Madame Annie Dayet	Monsieur Laurent Goudard Madame Sandrine Behem
---	---

Pas d'autre liste en lice.

Arrivée de Laurent Goudard à 12H15.

Le conseil procède au vote.

Jacques Bergeret passe avec l'urne et annonce le nom des votants.

A l'issu du vote au scrutin secret :

<p>27 votants 27 voix pour liste Grands électeurs Reyrieux, 0 blanc La liste est votée à l'unanimité</p>

2. Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

Madame le Maire explique le principe et la procédure

La Commission Communale des Impôts Directs contribue à déterminer l'assiette de l'ensemble des impôts directs et taxes assimilées perçues au profit des régions, des départements, des communes et de leurs groupements.

Par leur connaissance du territoire et des autorisations d'urbanisme, les membres de la commission émettent des avis sur la valeur locative des nouvelles constructions et du bâti ayant fait l'objet de modifications physiques en collaboration étroite avec les services fiscaux.

A chaque renouvellement du conseil municipal, une nouvelle commission doit être mise en place. Le conseil municipal doit proposer 32 candidats : seize d'entre eux (8 titulaires et 8 suppléants) seront ensuite choisis par la direction régionale des finances publiques pour siéger à la commission qui se réunit annuellement.

Lecture de la liste

Membre de droit	Madame Carole Bontemps-Hesdin	
Membres titulaires	Madame Catherine Vignon Monsieur Noel Conte Madame Annie Dayet Monsieur Michel Desprat Madame Marie-Chantal Pesery Monsieur Jean-François Crevat Madame Danielle Mortureux Monsieur André Guillard	Madame Christine Garel Monsieur Christian Bonnaure Madame Renée Giletto Monsieur Jean-Paul Sertelon Madame Marie-Claude Bennier Monsieur Guillaume Lefebvre Monsieur Olivier Grejon Monsieur Pierre Guichard
Membres suppléants	Monsieur Marcel Babad Madame Nicole Badel Monsieur Eric Monfray Madame Michèle Pardon Monsieur Eric Lardenois Madame Mireille Roger Monsieur Martial Mongenot Monsieur Christian Brice	Monsieur Gérard Roy Monsieur Michel Moine Monsieur Dominique Pimpare Monsieur Jean-Paul Paturel Monsieur Julien Pollet Monsieur Jean-Paul Bouly Monsieur Antoine Chiampo Monsieur Bruno Martin

Le conseil procède au vote

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

La liste est votée à l'unanimité

3. Dénomination de la voie interne du lotissement du Parc des Sables 1 et 2

Monsieur Babad adjoint à l'aménagement du territoire et cadre de vie présente le projet.

Par l'intermédiaire de deux permis d'aménager, la SNC LES VARENNES a programmé Chemin des Sables la construction de 94 logements, dont 66 logements locatifs aidés (PA 00132218V0003 et PA 00132219V0004).

Afin de faciliter l'intervention des services de secours et la gestion des livraisons en tout genre, il convient de dénommer la voie interne du lotissement du parc des sables. La dénomination constitue une mesure de police générale que le Maire peut exercer pour des motifs d'intérêt général.

La voie étant privée mais ouverte à la circulation publique, le lotisseur a été consulté dans la démarche mais n'a pas fait d'observation quant à la dénomination de la voie.

La commission aménagement du territoire, réunie en séance le 2 juillet 2020 a réfléchi à la question.

Il est proposé de dénommer la voie traversante du lotissement "Rue du Parc des Sables".

Résolution est prise de proposer de dénommer les rues dès le démarrage d'un projet.

Le conseil procède au vote

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

La décision est votée à l'unanimité

4. Décision modificative n° 1

Madame le Maire explique les raisons de cette demande de modification.

En cas d'augmentation ou de modification des montants votés au budget primitif, il convient de procéder à l'adoption de décisions modificatives permettant l'ouverture de crédits nouveaux en dépenses et en recettes au cours de l'exercice. Faisant partie intégrante du budget, ces décisions modificatives doivent être soumises à l'approbation de l'organe délibérant.

En l'espèce, le local de l'ancienne Poste qui appartient à la mairie a été loué à un opticien. Il a fait l'objet de travaux qui relèvent du propriétaire. Une facture de la société Saint-Maclou correspondant à ces travaux a été mal rédigée (montant HT mentionné à la place du montant TT). La collectivité se trouve donc en dépassement budgétaire sur cette opération (- 5 236, 12 €) et nous ne pourrions pas effectuer le paiement :

- Total prévu : 20 582.03 €

- Total réalisé : 25 818.15 €

Disponibles : -5 236.12 €

Les crédits seront pris en dépenses imprévues.

Le conseil procède au vote

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

La décision est votée à l'unanimité

5. Questions diverses

- Jacques Bergeret propose la création d'une commission spéciale afin de limiter les nuisances nocturnes. Madame le Maire informe sur l'action de la gendarmerie et notamment sur la présence de patrouille en civil. Plusieurs mineurs ont été contrôlés et 4 ont été convoqués avec les parents par Madame le Maire pour un rappel à la loi.
- Intervention de Geneviève Jouanneau, adjointe à l'action sociale, sur la l'action de la prévention jeunesse. <https://www.ain.fr/solutions/prevention-specialisee/>
- Il est évoqué le cas d'un mineur en rupture sociale qui squatte dans une dépendance communale pourtant condamnée.

Prochains Conseils :

- Jeudi 17 Septembre 2020 à 20H
- Jeudi 29 octobre 2020 à 20H
- Jeudi 17 décembre 2020 à 20H
- Jeudi 21 janvier 2021 à 20H
- Jeudi 04 mars 2021 à 20H

La séance est levée à 12h58

Le Maire
Carole BONTEMPS-HESDIN



Le secrétaire
Jean-Luc MASSON

